

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit Graisse graphitée
Code produit : 2042

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrification

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pour plus d'informations, contacter

RONT PRODUCTION
ZI du Val d'Argent
24 rue de Salonique
95100 ARGENTEUIL
Tel : 01 39 80 12 12 – Fax : 01 39 80 99 33

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA 01.45.42.59.59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrases R Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation 1999/45/CE

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Symboles/pictogrammes

Aucun(e)

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mention de danger spécifique de l'UE

Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Nature chimique

Préparation

Produit à base d'huile minérale sévèrement raffinée d'origine pétrolière dont la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est inférieure à 3%

3.2. Mélange

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

| Nom | Identificateur du produit | % | Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|-----|---------------------------|---|--|--|
| | | | | |

3.3 Identification des dangers

Effets néfastes sur la santé

Dans les conditions normales d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë

Effet néfastes sur l'environnement

Ne pas rejeter ce produit dans l'environnement

Dangers physico-chimiques

Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion dans les conditions normales d'utilisation

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos

Contact avec la peau

Laver abondamment la peau à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés, ne les réutiliser qu'après nettoyage

Contact oculaire

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes. Si des troubles de la vue persistent, consulter un spécialiste

Ingestion

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Aspiration

Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissement par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

Instruction pour le médecin

Effets connus des hydrocarbures. En cas d'incident, traiter symptomatiquement

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

240°C

Moyen d'extinction approprié Moyen d'extinction déconseillé

Mousse CO2, poudre ou brouillard d'eau
Jet d'eau sous pression

Danger spécifique en cas d'incendie Ou d'explosion

La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagements de gaz plus ou moins toxiques tel que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Leur inhalation est très dangereuses

Protection des intervenants

Port obligatoire d'un appareil respiratoire homologué isolant autonome en atmosphère confinée en raison des fumées abondantes et des gaz

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Des déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement

Concevoir des installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Méthode de nettoyage

La récupération s'effectue à l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, ...) Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Prévention de l'exposition des travailleurs

Assurer une ventilation suffisante en cas de risques de formation des vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.
Tenir à l'écart des matières combustibles
Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons

Prévention des incendies et des explosions

Les emballages vides peut contenir des vapeurs inflammables ou explosives.
Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie.
Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après l'utilisation

Précautions et conseils d'utilisation

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit sur des carters chauds et des contacts électriques
Eviter les projections
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards
Eviter le contact avec les agents oxydants forts
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries ... résistants aux Hydrocarbures

Température d'utilisation conseillée

Si mentionnée voir paragraphe 9

Température d'utilisation déconseillée

Température supérieure au point goutte

STOCKAGE

Mesures techniques

Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol

Conditions de stockage recommandées

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute autre source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation

Conditions de stockage à éviter

Le stockage soumis à intempéries

Dégradation du produit

Aucune dans les conditions normales de stockage

Matériaux d'emballages

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine. Dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Mesures d'ordre technique**

Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée
 Dans le cas de travaux en enceintes confinées (cuves, réservoirs
 ...) s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les
 équipements recommandés

Valeurs limites d'expositions**Brouillard d'huile**VLE 10 mg/m³ sur 15 minutesVME 5 mg/m³ sur 8 heures**Protection des mains**

Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures

Protection des yeux

Lunettes en cas de risque de projection

**Protection de la peau et du corps
autre que les mains**

Selon nécessité : écran facial, bottes, vêtements imperméables aux
 hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts)
 Ne porter ni bagues, montres ou objets similaires qui pourraient
 retenir le produit et provoquer une réaction cutanée

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Pâteux

Couleur

Noir

Odeur

Caractéristique

9.2. Autres informations**pH**

Non applicable

Point de fusion °C

Non applicable

Point d'ébullition °C

Non applicable

Masse volumique

Non déterminé

Solubilité dans l'eau (20°C g/l)

Insoluble et non miscible

Solubilité dans les solvants

Soluble dans un grand nombre de solvants usuels

Coefficient de partage

Non déterminé

(n-octanol/eau)**Température spécifique de
changement d'état**

Point goutte > 50°C

Viscosité dynamique

Non applicable

Point d'éclair

240°C

Température d'auto inflammation

Non déterminé

Caractéristiques d'explosivité

Non concerné

Pression des vapeurs

Non déterminé

Autres informations

Pénétrabilité : 230 (1/10 mm) à 25°C

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Stabilité**

Eviter les températures supérieures à 45°C

Conditions à éviterLa chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes,
l'électricité statique**Matières à éviter**

Eviter le contact avec les oxydants forts

Produit de décomposition dangereux

Oxyde de carbone. Fumée de paraffine

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE – EFFETS LOCAUX

Inhalation

Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées, d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact avec la peau

Risque improbable dans les conditions normales d'emploi
Les contacts avec la peau devraient être minimisés.

Ingestion

Peut provoquer des troubles digestifs tels que : diarrhée, nausées

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME

Contact avec la peau

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'exposition prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation

A notre connaissance, le produit ne provoque pas de sensibilisation

Autres effets

Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. De telles impuretés peuvent provoquer des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

TOXICITE ENVERS L'ENVIRONNEMENT

Mobilité

Air : Il y a peu de pertes par évaporation
Sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, peu mobile au sol
Eau : Insoluble, le produit flotte ou dépose

Persistence et dégradabilité

Absence de données expérimentales sur le produit fini

Potentiel bioaccumulatif

Non déterminé

Résultat de l'évaluation PBT

Non déterminé

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

La seule élimination en France est la récupération par un récupérateur agréé, la régénération et le brûlage dans une installation agréée.

Élimination des emballages

Se conformer à la réglementation en vigueur

Dispositions légales

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer : décret n° 73-218 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77, circulaire du 14/01/77 et 04/11/80
Réglementation relative aux déchets : loi n° 75-633 du 15/07/75 et décret n° 77-974 du 19/08/77, décret n° 79-981 du 21/11/79 modifié par les décrets n° 85-387 du 29/03/85, n° 89-192 du 24/03/89 et n° 89-648 du 31/08/89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.
Loi n° 88-1261 du 30/12/88, décret n° 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des déchets générateurs de nuisances
Loi n° 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

| | |
|--|--------------|
| Terre / routes (classe ADR) | Non concerné |
| Chemin de fer (classe RID) | Non concerné |
| Voies fluviales (classe ADNR) | Non concerné |
| Voies maritimes (classe IMDG) | Non concerné |
| Voie aérienne (classe IATA-DGR) | Non concerné |

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Numéro ONU | Aucun |
| Nom d'expédition | Graisse lubrifiante |

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Réglementation communautaire | Non concerné |
|-------------------------------------|--------------|

| | |
|---------------------------|--------------|
| Phrases de risques | Non concerné |
|---------------------------|--------------|

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Conseils de prudence | Non concerné |
|-----------------------------|--------------|

| | |
|---------------------------------|---|
| Réglementation française | Code de sécurité sociale : Article L.461-1 à L461-7 tableau publié dans la brochure 85/10 bis des JO tableau n° 36 Code du travail : Article R241-50, arrêté et décret du 11/07/77 Code du travail (hygiène et sécurité) : R232-1.3.4, 1 à 5-11. Article R233-43 Code du travail (prévention des incendies) : Article R233-14 à 41 Installation classée : non concerné Nomenclature rejet : voir paragraphe 13 |
|---------------------------------|---|

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

| | |
|---------------------------------|--|
| Date de révision | 25/09/2014 |
| Remarque sur la révision | Révision globale selon le règlement CLP 1272/2008. |

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements quelle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attiré par les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaire à pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de texte autre que ceux cités.